



Palézieux, le 31 mars 2008

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

Préavis municipal no 03/08 concernant la réfection de la route de la « Rue de la Gare » (2^{ème} étape)

Au Conseil communal de Palézieux,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 9 décembre 2005, le Conseil communal accordait le crédit de **Fr. 170'000.—** pour procéder à la première étape des travaux de réfection de la route de la « Rue de la Gare » pour le tronçon qui va du giratoire de la Gare à l'Hôtel de la Gare.

Cette option avait été retenue par la Municipalité afin de faire avancer ce dossier qui est d'actualité depuis plusieurs années déjà car, l'état actuel de la « Rue de la Gare » marquée par le trafic, blessée par plusieurs tranchées et par les effets du gel, ainsi que la sécurité des piétons, méritait que l'on réalise ce qui pouvait l'être sans être confronté aux tracasseries administratives auxquelles la Municipalité doit faire face pour la seconde étape.

Après un retrait du projet à fin 2003, la Municipalité est consciente que ce dossier a pris des allures de serpent de mer. Mais avec l'étude des diverses demandes formulées par les acteurs concernés, des propositions de la Municipalité à ces derniers, des revirements de situation au niveau des exigences formulées par les Transports publics fribourgeois, des CFF, etc., et, à chaque fois, le dossier en question prenait un retard supplémentaire.

Cela dit, après avoir soumis le dossier de la deuxième étape en consultation auprès du Service des routes, la Municipalité a été enfin en mesure de publier une enquête publique pour le tronçon qui va de l'Hôtel de la Gare au passage à niveau des TPF. Le tronçon qui va du passage à niveau jusqu'à la frontière fribourgeoise est quant à lui provisoirement abandonné et sera repris tout prochainement en collaboration avec la Commune de Bossonnens qui étudie actuellement un projet pour améliorer la route Palézieux-Gare - Granges-Veveyse.

De plus, saisissant l'opportunité de l'aménagement d'un parking sur la propriété Pousaz, la Municipalité souhaite également aménager le trottoir non plus jusqu'au virage au pied du chemin de la Marouette mais plus loin en amont, jusqu'à la station transformatrice de la Romande Energie S.A. De cette manière, les piétons du quartier pourront cheminer en sécurité sur l'ensemble du tracé.

./.





Commune de Palézieux
 Maison de commune
 1607 Palézieux



Ces travaux consistent :

- à la réfection de la totalité de la route sur 330 mètres ;
- à la réfection du Chemin de la Marouette sur 40 mètres env. ;
- à la création d'un trottoir et/ou d'une piste pour piétons depuis le quartier de la Marouette (le long du nouveau parking de M. Pousaz) et la gare CFF ;
- aux marquages et la signalisation ;
- à la réfection de la place de parc « En Moreau ».

Gare CFF :

Les CFF, propriétaires d'une partie de la route devant l'Hôtel de la Gare, sont également concernés par ces travaux et participeront à ces derniers pour le montant de **Fr. 20'000.—** env. Ensuite de quoi, ce tronçon de route sera cédé gratuitement à la Commune qui devra en assurer l'entretien.

Hôtel de la Gare :




Nous avons signé une convention avec M. et Mme Willy et Eunice Pousaz pour corriger la limite et reprendre gratuitement au domaine communal une surface d'env. 50 m² devant l'Hôtel de la Gare (parcelle RF 366). En contrepartie, la Commune a pris à sa charge les frais de réfection et de marquage de la place de parc de l'Hôtel de la Gare.

Bâtiments « Vergers I et II » :

Le propriétaire cédera les emprises nécessaires sur les parcelles RF 505 et 540 (env. 115 m²) au prix de **Fr. 100.—** pour la réalisation d'un trottoir devant les immeubles. De plus, la Commune s'est engagée à prendre à sa charge, la réfection des places de parc devant l'Office de Poste et l'aménagement de la place de stockage des containers.

Pousaz Willy et Bernard, Bossy Christiane :

Les propriétaires céderont gratuitement les emprises nécessaires sur la parcelle RF 346 pour l'aménagement d'un trottoir (env. 105 m²). En contrepartie, la Commune prendra à sa charge :

-  le mur de soutènement le long de la Rue de la Gare;
-  le mur de soutènement du parking sis sur la propriété Pousaz le long du Chemin de la Marouette ;
-  la pose d'un tapis bitumineux sur la place située en face de l'ancienne garderie sur une surface de 85 m².

./.





Commune de Palézieux
 Maison de commune
 1607 Palézieux



Romande Energie S.A. :

La Romande Energie S.A. cédera gratuitement l'emprise nécessaire sur la parcelle RF 577 (env. 3,5 m2) pour l'aménagement du trottoir.

Procédure d'enquête :

L'enquête publique a été publiée du 6 novembre au 6 décembre 2007 tant pour la procédure routière que pour celle des expropriations. Durant ce laps de temps, il a été enregistré des remarques formulées par

- ✚ M. Willy Pousaz
- ✚ M. Thierry Cuénoud

qui ont été entendus par la Municipalité et qui ont accepté les réponses fournies par l'Exécutif communal, ainsi qu'une opposition déposée par

- ✚ la gérance Gendre et Emonet S.A. pour le compte de M. Sylvain Richard.

laquelle a été retirée en date du 8 février 2008.

Il est à noter qu'à la suite des remarques formulées, la Municipalité a pris contact avec les diverses personnes concernées du Service des routes (qui avaient pourtant été consultées préalablement) et, comme on peut se l'imaginer, chacun a apporté ses propres réponses et propositions de modifications qui auraient eu pour conséquence, un blocage complet du dossier et une nouvelle procédure de consultation.

Résolution :

En conséquence, sur la base de ce qui précède et au vu de l'état de la route, la Municipalité a pris les décisions :

- ✚ de vous proposer de réaliser le projet de réfection tel que défini dans le dossier d'enquête.
- ✚ de réaliser, dès la fin des travaux, divers tests afin de ralentir le trafic sur ce tronçon. Sur la base des solutions retenues, des aménagements nécessaires tels que chicanes, ralentisseurs, etc., feront l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête. De cette manière, la Municipalité sera en mesure de proposer des solutions validées avec la nouvelle configuration de la chaussée et avec l'aval du Service des routes.

./.





Commune de Palézieux
 Maison de commune
 1607 Palézieux



Le coût de l'ensemble de l'opération, devisé à **fr. 430'000.—** se décompose de la manière suivante :

Réfection route + création d'un trottoir

✚ Réseaux souterrains	5'850.00	
✚ Terrassement	13'500.00	
✚ Couche de fondation	6'500.00	
✚ Pavages et bordures	36'700.00	
✚ Tapis drainant	126'660.00	
✚ Canalisations	14'124.00	203'334.00

Murs de soutènement

✚ Route communale	40'000.00	
✚ Ch. de la Marouette	23'350.00	63'350.00

Eclairage

15'000.00

Signalisation, marquage

20'000.00

Déplacement du buttoir TPF

8'000.00

Surveillance TPF

5'000.00

Place de parc communale « En Moreau »

15'000.00

Total **329'684.00**

Honoraires

✚ Géomètre	4'000.00	
✚ Ingénieur	14'000.00	
✚ Enquête	4'000.00	22'000.00

351'684.00

Divers et imprévus (10 %)

35'168.00

Total **386'852.00**

TVA (7.6 %) 29'400.00

Total TTC 416'252.00

Achat des terrains

✚ Verger I et II	11'500.00	
------------------	-----------	--

427'752.00

Participation de tiers

✚ CFF		./.	20'000.00
-------	--	-----	-----------

Investissement net

407'752.00

Crédit de construction nécessaire (y compris la participation des CFF qui sera remboursée ultérieurement)

430'000.00

A la lecture du tableau susmentionné, vous constaterez que le montant des divers et imprévus est calculé sur la base d'un taux de 10 %. Vu la longueur du tronçon de route et le nombre de propriétés concernées, il ne fait aucun doute que des imprévus apparaîtront encore pendant les travaux. Pour cette raison, la Municipalité a préféré jouer la carte de la sécurité en matière de divers et imprévus.

./.



Commune de Palézieux
 Maison de commune
 1607 Palézieux



Sur la base des articles 14 et 17 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, cet investissement doit être amorti sur une durée de 30 ans au maximum, ce qui représente un amortissement comptable de **Fr. 13'591.—** env. D'autre part, en cas d'emprunt et compte tenu de la situation actuelle du marché de l'argent, cet investissement occasionnera une charge d'intérêt de **Fr. 16'310.—** env. (4 %).

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 03/08 du 31 mars 2008,
- oui le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le projet et le dossier technique de la réfection de la route de la « Rue de la Gare » (2^{ème} étape) ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux ;
3. de lui accorder à cet effet un crédit de **Fr. 430'000.--** ;
4. de l'autoriser à financer ce montant avec les liquidités de la caisse communale ;
5. de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Philippe Taillens

Jean-Daniel Graz



Commune de Palézieux

Maison de commune
1607 Palézieux





Commune de Palézieux

Maison de commune
1607 Palézieux

